

Ordonnance sur l'énergie (OEn) : Suspension svpl !

Le Jura est un des premiers cantons à avoir arrêté une ordonnance d'application de la loi sur l'énergie basée sur le modèle de prescriptions énergétiques (MoPEC) qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2017. Le MoPEC, repris par la canton, n'est qu'un ensemble de **recommandations** à l'intention des cantons et ne doit pas être repris obligatoirement dans la législation. Le MoPEC est extrêmement rigide et occasionne des contraintes financières et administratives, tant pour les communes que pour les particuliers.

Plusieurs cas de figure nécessitent également pour les communes et les particuliers l'établissement d'un certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB) qui occasionne une contrainte et un coût certains.

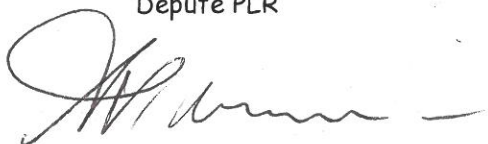
L'application de ce système dès le 1^{er} juillet pourrait conduire dans l'absolu des propriétaires à vendre leurs biens immobiliers, faute de financement pour les mettre en conformité aux normes en matière de consommation énergétique et d'isolation, lorsqu'ils doivent changer de chaudière ou de système de chauffage (OEn). Parmi les nombreuses interrogations que soulève l'application de l'OEn, nous nous contentons d'en mettre en évidence quelques-unes.

Ainsi, nous remercions le Gouvernement de répondre aux questions suivantes :

- Combien de cantons ont-ils intégré le MoPEC dans leur législation à l'heure actuelle ? Des cantons ont-ils refusé de l'intégrer ?
- Est-il conscient des contraintes financières et administratives que va occasionner l'application de l'OEn dans un délai aussi court pour les communes et les particuliers ?
- Peut-il nous donner la liste de tous cas de figure nécessitant l'établissement d'un CECB ?
- Ne serait-il pas judicieux de suspendre l'entrée en vigueur de l'OEn et négocier son contenu avec les partenaires concernés (propriétaires, communes, etc...) ?

Delémont, le 29 mars 2016

Cosignataire
Alain Schweingruber
Député PLR



Cosignataire
Philippe Rottet
Député UDC



L'auteur
Yves Gigon
Député PDC-JDC

